

Résultats de l'enquête d'insertion à 18 mois portant sur les diplômés du COS Europe en 2017 par la voie de la formation initiale

Contexte et objectifs de l'enquête d'insertion professionnelle

Depuis 2016, le diplôme d'ostéopathie (D.O) délivré par le COS Europe est enregistré au niveau I au Répertoire National des Certifications professionnelles (RNCP) par arrêté ministériel du 30 août 2016.

La certification au niveau I du RNCP correspond au plus haut niveau de certification professionnelle. Cette certification confère le niveau Bac+5 au diplôme d'ostéopathie délivré par le COS Europe et facilite la poursuite d'études universitaires, l'accès à des programmes de recherche, l'insertion professionnelle en statut de salarié.

Par décret n°2014-1043 du 12 septembre 2014 relatif à l'agrément des établissements de formation en ostéopathie, les établissements doivent réaliser des enquêtes d'insertion à 18 et 30 mois après l'obtention du diplôme et en publier les résultats.

Au titre de la certification RNCP et de la réglementation, nous réalisons 3 enquêtes d'insertion auprès de nos diplômés à 6 mois, 18 mois et 30 mois après l'obtention de leur diplôme.

L'objectif est d'apprécier statistiquement le nombre de professionnels en exercice et l'évolution de leur projet professionnel.

Cette enquête interroge les professionnels sur leur parcours avant, pendant et après leurs études.

Nous garantissons la confidentialité des informations transmises en réservant l'accès aux enquêtes à la direction de l'établissement.

Résultats de l'enquête à 18 mois portant sur la promotion 2017 – Formation initiale :

Les diplômés du COS Europe en 2017 sont tous issus de la formation initiale. Les résultats correspondent à un début d'activité professionnelle et non à une activité préalable de professionnel de santé.

Pourcentage des répondants : 80%

Typologie d'exercice de la profession :

100 % de nos diplômés ayant répondu à l'enquête d'insertion ont une activité d'ostéopathe. Parmi eux, 87,5% exercent exclusivement en libéral, 4,2 % exclusivement en tant que salariés, et 8,3% en tant que libéral et salarié.

Parmi les répondants exerçant en libéral : 65,2% sont titulaires, 17,4% sont à la fois titulaires et assistants, 13% sont assistants, 4,4% sont remplaçants.

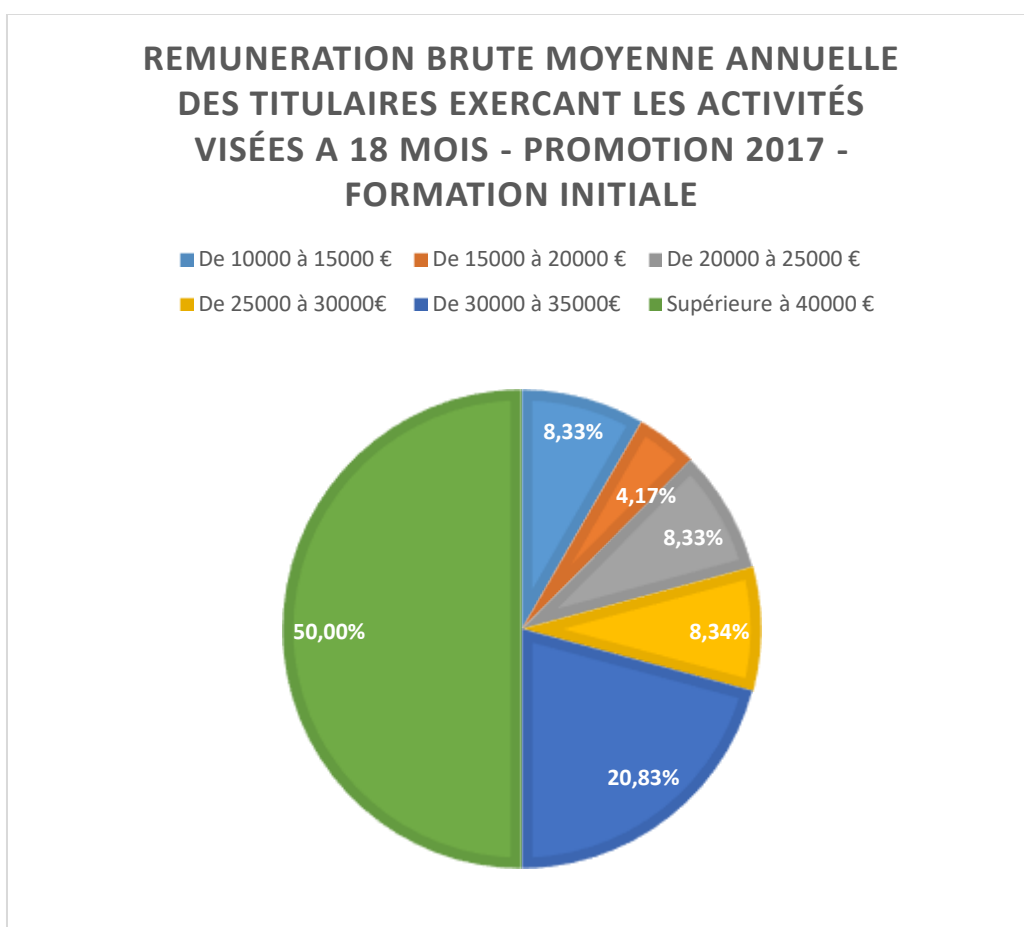
Parmi les répondants, 25% sont également formateurs en école d'ostéopathie.

Lieu d'exercice de la profession :

67 % de nos diplômés ayant répondu à l'enquête sont installés dans la région Grand Est, 4% sont installés à l'étranger et 29% sont installés hors région Grand Est.

Suivi des diplômés COS Europe – Promotion 2017 – à 18 mois					
Nombres diplômes (DU, Licence, Master, Doctorat...)	Enseignement (formateurs, moniteurs, tuteurs)	Projet de recherche	Intervention congrès	Activités socio-professionnelles	Installation à l'étranger
1	6	0	0	2	1

Evolution du placement des diplômés COS Europe – Promotion 2017 - à 18 mois			
Nombre total de titulaires de la certification	Nombre de titulaires exerçant les activités visées (parmi les répondants de l'enquête d'insertion)	Rémunération brute annuelle moyenne des titulaires exerçant les activités visées (parmi les répondants de l'enquête)	
		à 18 mois (voir graphique ci-dessous)	à 30 mois
30	24	Janvier 2019	Janvier 2020



Commentaires :

Parmi nos diplômés répondants, premiers diplômés en formation initiale en juin 2017 :

- Tous exercent l'activité d'ostéopathe, principalement en qualité de libéral titulaire (86%)
- Près de 71% justifient d'un revenu annuel brut supérieur à 30000 euros.

Le revenu annuel moyen brut des répondants est de 45370 euros.

Tous les diplômés ayant répondu à l'enquête exercent l'ostéopathie, principalement en tant que libéral titulaire, et bénéficient pour la majorité d'entre eux d'une complète autonomie professionnelle.